

ANNEXE EAU PLUVIALE

Annexe 5 : Commune de Cassis

1°/ Présentation générale

La commune de Cassis est découpée en trois grands bassins versants qui ont tous pour exutoire la mer :

- 70 % du territoire est drainé vers la Baie de Cassis ;
- l'Ouest de la commune se déverse dans la calanque de Port Miou par le torrent de Gorgue Longue ;
- l'Est du territoire est drainé vers La Ciotat.

Le réseau pluvial de la commune est essentiellement présent en centre-ville. Les eaux pluviales de Cassis transitent par 15 km de canalisations et 2 km de fossés aériens. La commune compte également 36 km de vallats qui relèvent de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par lesquels transitent les eaux de ruissellement.

La commune compte 11 ouvrages de rétention d'un volume total estimé à 4 000 m³.

2°/ Exutoires

Les eaux pluviales de la commune se rejettent à la mer via 13 exutoires.



